

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 DECEMBRE 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE SIX DECEMBRE, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 30 novembre 2022

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Jérémy ALLAIN, Jean-Luc BARBO, Nathalie BEAUVY, David BURLOT, Guy CORBEL, Jean-Luc COUELLAN, Catherine DREZET, Jean-Luc GOUYETTE, Serge GUINARD, Philippe HERCOUET, Yves LEMOINE, Pierre LESNARD, Éric MOISAN, Jean-Pierre OMNES, Nicole POULAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Christophe ROBIN donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Claudine AILLET, Thierry GAUVRIT, Josianne JEGU, Yves RUFFET,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Jean-Pierre OMNES

Délibération n°2022-162

Membres en exercice : 22

Présents : 17

Absents : 5

Pouvoirs : 1

**AFFAIRES GENERALES
VENTE DE MATERIEL**

Il est proposé de mettre en vente sur AGORASTORE (site de vente aux enchères en ligne) du matériel utilisé par le service Déchets Ménagers et arrivé en fin de vie.

Ainsi, il est proposé à la vente le matériel suivant :

- un engin de chantier de marque MANITOU – Date de 1^{ère} mise en circulation 08 novembre 2001 - Prix de départ 5 000 €.

La valeur finale d'enchères est susceptible de dépasser les 10 000 € (délégation du Président) sans atteindre le seuil de 50 000 € (délégation du Bureau).

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations accordées au Bureau par le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE la vente du matériel indiqué ci-dessus,

- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor,

9 DEC. 2022

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

12 DEC. 2022

12 DEC. 2022

Pour le Président,

Par déléguation,

Directrice Générale Adjointe des Services,

Anne-Claire GUILLET